

PLAN D'ACTION
de l'arrondissement de Saint-Laurent
Développement social
2005-2007



Ville de Montréal
Arrondissement
de Saint-Laurent

Table des matières

Introduction	2
Employabilité	3
Sécurité alimentaire	5
Logement	6
Problématiques socio-urbaines et sécurité urbaine	8
Environnement	10
Accessibilité des services à la famille et à la petite enfance	12
Accessibilité des services aux jeunes	14
Accessibilité des services aux aînés	15
Accessibilité des services aux immigrants	16
Accessibilité des services aux personnes vivant une déficience physique, intellectuelle ou motrice ou ayant des problèmes de santé mentale	18
Les zones de grande défavorisation	18
Action communautaire	19

Introduction

Le gouvernement du Québec, par le biais de la loi 170 (Loi sur la réforme de l'organisation territoriale municipale), a demandé aux municipalités et à leurs arrondissements de lui fournir un plan d'action triennal 2004-2007 axé sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans un premier temps, en partenariat avec le CHSLD-CLSC Saint-Laurent et le Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL), l'arrondissement de Saint-Laurent a travaillé à l'élaboration d'un bilan de la situation, qui dresse un portrait des réalités laurentiennes et des principaux problèmes à résoudre sur le territoire pour assurer un développement social harmonieux.

En février 2004, une consultation en atelier auprès des organismes communautaires a ensuite permis de clarifier les positions et d'enrichir le rapport préliminaire à partir duquel chacun des trois partenaires développe aujourd'hui son plan d'action.

L'administration municipale de Saint-Laurent présente ici aux organismes communautaires de l'arrondissement une série d'objectifs appuyés d'actions qui découlent de ses propres responsabilités. Ces actions permettront d'améliorer la qualité de vie de nombreux citoyens, en particulier ceux faisant partie des groupes les plus vulnérables. En parallèle, le CHSLD-CLSC Saint-Laurent et le COSSL établissent leur plan d'action qui touche des volets reliés à leurs champs de compétences complémentaires. La réunion des trois plans devrait couvrir l'ensemble des problèmes identifiés.

Le présent rapport est produit par M. Serge Lamontagne, directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à l'arrondissement, assisté de M. Michel Boudreau, agent communautaire et de M. Pierre Violette, analyste en administration. De nombreux responsables des différents services municipaux ont participé à cet exercice mobilisateur qui respecte les idéaux défendus par les membres du conseil de l'arrondissement.

D'ici la fin de l'année 2004, les services centraux de la Ville de Montréal intégreront le plan d'action de l'arrondissement au plan d'action municipal montréalais afin de maximiser le degré d'efficacité des interventions au profit de la communauté.

Employabilité

Objectifs et actions

- **Soutenir les entreprises en vue de créer des emplois à Saint-Laurent**
 1. Dans un but d'optimisation et d'expansion des entreprises en vue de créer des emplois, continuer à leur fournir un soutien important dans les domaines suivants :
 - localisation des nouvelles entreprises
 - l'orientation de l'entreprise
 - le développement des marchés
 - l'obtention de financement à la croissance
 - le transport des employés, par le biais du Centre de gestion des déplacements
 - le recrutement, la formation et la planification de leur main-d'œuvre en travaillant étroitement avec le partenaire majeur Emploi-Québec.
 2. Continuer à tenir à jour les informations concernant les programmes de subvention relatifs aux nouveaux travailleurs et à assurer aux entreprises une diffusion continue des possibilités qui s'offrent à elles.
 3. Continuer à soutenir les projets de démarrages d'entreprises en partenariat avec l'organisme SAJE dont la clientèle à environ 90 % immigrante est inactive sur le marché de l'emploi.

- **Assister les organismes communautaires dans leur mission d'aider les chercheurs d'emploi**
 1. Continuer à participer aux rencontres tenues par Emploi-Québec, qui diffuse les informations actuelles sur le marché de l'emploi à Saint-Laurent.
 2. Continuer à siéger sur le conseil d'administration de l'organisme Carrefour Jeunesse-emploi et ainsi assurer la transmission d'informations pertinentes au bon fonctionnement de l'organisme.

- **Favoriser le maillage entre les Laurentiens en recherche d'emploi et les emplois disponibles**
 1. Continuer à soutenir les initiatives locales favorisant un maillage entre employeurs et employés potentiels, par exemple le salon de l'emploi, le 5 à 7 contact emploi, etc.
Les installations de l'arrondissement, notamment l'aréna Raymond-Bourque, seront offertes gratuitement à l'organisation du Salon de l'emploi.

2. Informer le COSSL que les organismes communautaires oeuvrant en employabilité peuvent accéder au Répertoire des entreprises de Saint-Laurent sur le site Internet de l'arrondissement qui est aussi disponible à la bibliothèque. Ainsi les emplois disponibles peuvent être connus en visitant les sites Internet des entreprises.
3. À compétence égale, continuer à favoriser l'embauche de résidents comme employés municipaux.

- **Faciliter la recherche d'emploi pour les parents ayant de jeunes enfants à la maison**

Informar les entreprises que l'arrondissement peut faciliter les démarches visant à implanter un service de garderie en milieu de travail en modifiant rapidement le zonage au besoin.

- **Aider à contrer le décrochage scolaire**

1. Susciter et soutenir les initiatives locales visant à contrer le décrochage scolaire chez les jeunes en facilitant le partenariat et en mettant à la disponibilité des organismes dédiés certaines ressources municipales comme :
 - le prêt de locaux
 - l'assistance pour établir un partenariat avec un tiers
 - le soutien documentaire (production et impression)
2. Étudier la possibilité de développer un programme de parrainage entre certains employés municipaux et des jeunes présentant un profil de « décrocheur ».

- **Participer à la formation de la main-d'œuvre étudiante**

Étudier la possibilité de mettre en place au niveau des écoles secondaires, un programme d'aspirant moniteur qui pourrait être présenté dans le cadre d'une activité parascolaire.

Sécurité alimentaire

Objectifs et actions

- **Faciliter l'accès à des aliments frais, variés et à faible coût**
 1. Favoriser l'aménagement de jardins communautaires dans les zones fortement défavorisées.
 2. Analyser la faisabilité d'instaurer un marché public accessible à l'ensemble des résidents.
 3. Poursuivre le soutien accordé annuellement au comité organisateur des paniers de Noël.

- **Contribuer à informer la population sur l'hygiène et les bonnes habitudes alimentaires**
 1. Par le biais des organismes communautaires, diffuser aux nouveaux arrivants de l'information faisant la promotion de l'hygiène et des bonnes habitudes alimentaires.
 2. Analyser la possibilité d'instaurer un programme conjoint de sensibilisation (CLSC-ville) faisant la promotion de l'hygiène.

- **Faciliter l'accès aux ressources alimentaires par le réseau de transport en commun ou par un autre transport alternatif**

Demander aux instances concernées, l'amélioration de certains circuits de transport en commun, particulièrement dans les zones défavorisées.

Logement

Objectifs et actions

- **Agir sur les zones de défavorisation en adoptant une approche de revitalisation urbaine intégrée**

Redemander à la Ville de Montréal d'évaluer les zones d'intervention ciblées déjà transmises dans le cadre du Programme Rénovation-Québec pour aider les propriétaires dans la réalisation de rénovations majeures.

- **Favoriser et encourager l'accès à des logements sociaux sur le territoire de Saint-Laurent**

1. Continuer à soutenir les projets des groupes de ressources techniques en travaillant étroitement avec les consultants qui accompagnent les résidents dans leurs projets de coop d'habitation.
2. Inciter les promoteurs à construire un certain nombre de logements sociaux dans le cadre du Programme 5000 logements ou de tout autre programme établi par les autorités responsables.
3. Analyser les expériences vécues à Saint-Hubert, Blainville et Longueuil et déterminer ensuite de quelle façon l'arrondissement peut favoriser l'aménagement d'unités intergénérationnelles.

- **Favoriser l'accès à des logements supervisés au profit de la clientèle ayant des problèmes de santé mentale**

1. Soutenir toute initiative communautaire visant à créer des OSBL d'habitation au profit des personnes ayant des problèmes de santé mentale.
2. Demander à l'OMHM de transformer un certain nombre d'unités HLM en logements supervisés.

- **Favoriser l'accès à des logements temporaires**

Transmettre aux services centraux les besoins particuliers d'hébergement à court terme afin d'obtenir du financement pour des projets dans le cadre du Programme 5 000 logements ou de tout autre programme d'aide.

- **S'assurer que les programmes issus du Renouveau urbain répondent aux besoins des familles et respectent les différents stades d'évolution de celles-ci**
 1. Permettre l'aménagement d'unités intergénérationnelles.
 2. Poursuivre l'activité grâce à l'assistance technique encadrant la demande du citoyen dans le cadre de l'application du programme de renouveau urbain et du plan d'implantation et d'intégration architecturale.
 3. Étudier le zonage applicable au moment des demandes de permis de construction.

- **Encourager les résidents à adhérer à une assurance habitation**

En collaboration avec les organismes du milieu, sensibiliser les nouveaux arrivants à l'importance de souscrire à une police d'assurance habitation.

- **Mieux informer la population au sujet du Programme de subvention en adaptation de logements pour les personnes handicapées**

Définir de concert avec le milieu communautaire comment mieux informer les personnes handicapées de l'existence du Programme de subvention existant en adaptation de logements (programme PAD).

Problématiques socio-urbaines et sécurité urbaine

Objectifs et actions

- **Contribuer à éliminer le sentiment d'insécurité des résidents dans certains lieux publics**

Assurer la pleine réalisation des actions prévues dans le plan d'action local en sécurité communautaire en continuant à favoriser le partenariat avec le SPVM ainsi que les partenaires communautaires dont la mission est de développer et de maintenir des initiatives relatives à la sécurité publique.

- **Contrer l'émergence de problématiques socio-urbaines telles : prostitution, itinérance, toxicomanie et gangs de rue**

1. Continuer à développer et à maintenir un partenariat actif avec le milieu scolaire, le SPVM ainsi que les organismes dont la mission est de faire de la prévention auprès des jeunes décrocheurs.
2. Développer le partenariat, sur une base triennale, avec les organismes qui contribuent à prévenir le décrochage et la violence chez les jeunes de moins de 13 ans.
3. Maintenir et développer de nouvelles ententes de partenariat avec les écoles et autres organismes communautaires, dans le cadre du programme des Samedis ensoleillés.
4. Étudier la possibilité de soutenir financièrement l'ajout de nouveaux postes de travailleurs de rues.
5. Offrir un programme de formation et de sensibilisation aux employés affectés au programme estival (terrains de jeux et camps de jour) qui pourraient être confrontés à des problématiques de nature socio-urbaines.
6. Étudier la possibilité de développer un projet pilote d'animation après 20 h, destiné aux adolescents pendant la saison estivale 2005.
7. Analyser le type de participation à établir avec l'unité mobile L'accès-soir qui intervient auprès des personnes marginales vivant un problème lié à l'itinérance, la toxicomanie ou la santé mentale.

- **Contrer l'augmentation de la violence faite aux aînés, aux femmes et aux jeunes**

Voir la possibilité de s'associer aux organismes qui mettront de l'avant des initiatives visant la prévention d'actes de violence et d'intimidation et leur offrir un soutien.

Environnement

Objectifs et actions

- **Renforcer les ressources humaines oeuvrant dans l'arrondissement en matière d'environnement**
 1. Soutenir par une contribution financière et technique l'implantation d'un Éco-quartier sur le territoire de l'arrondissement.
 2. Mettre en place un comité interne de coordination en environnement.
 3. Comblé un poste cadre récemment créé dans l'administration de l'arrondissement dont les tâches s'articulent autour des questions environnementales.

- **Favoriser une plus grande participation des résidents au programme de recyclage**
 1. Soutenir une campagne de sensibilisation environnementale auprès de certaines populations ciblées en collaboration avec l'Éco-quartier.
 2. Voir à distribuer les dépliants de sensibilisation déjà préparés par les autorités gouvernementales ou en développer de nouveaux selon les particularités de l'arrondissement afin de rappeler l'importance de participer au recyclage et d'en expliquer les règles.
 3. Étudier la situation existante dans les entreprises laurentiennes sur le plan du recyclage et déterminer la forme d'encadrement pouvant être implantée.
 4. Étudier les modalités qui permettront d'instaurer un projet pilote de cueillette sélective dans les quartiers Montpellier et Chameran pour les édifices de plus de 8 logements.
 5. Évaluer et développer les modalités qui définiront l'organisation d'un bazar qui permettrait le recyclage d'équipements sportifs.
 6. Étudier la possibilité de mettre en place une structure temporaire qui permettrait aux citoyens de faire une vente de garage dans un endroit ciblé.

- **Favoriser une meilleure implication citoyenne dans l'entretien commun des lieux publics**

1. Poursuivre les campagnes de sensibilisation en environnement auprès de l'ensemble des citoyens et des commerçants locaux.
2. Procéder à une campagne visant à informer et à sensibiliser les employés de l'arrondissement qui se déplacent sur l'ensemble du territoire à transmettre les cas problèmes reliés à l'environnement qu'ils détectent.
3. Voir à l'organisation, en partenariat avec les écoles de Saint-Laurent, de corvées de nettoyage dans les cours d'écoles et dans certains parcs à raison de deux fois par année (printemps et automne) avec une certaine mesure incitative.
4. Constituer des groupes de bénévoles qui pourraient participer à des corvées de nettoyage montréalais (Mont Royal, parcs, etc.). L'arrondissement verrait à fournir le transport.
5. Soutenir et encourager les initiatives environnementales et d'éco-civisme par des interventions communautaires dans les quartiers situés dans les zones défavorisées.
6. Contribuer aux initiatives de grand nettoyage dans les zones ciblées en déployant les ressources nécessaires au niveau de la main-d'œuvre et des équipements requis pour la réalisation de corvées.
7. Offrir aux citoyens l'occasion de se procurer du composte, des bulbes et des plantes vivaces.

- **Favoriser un plus grand nombre de déplacements utilisant des véhicules non polluants**

Mettre en oeuvre le plan directeur de l'aménagement des pistes cyclables à Saint-Laurent.

Accessibilité des services à la famille et à la petite enfance

Objectifs et actions

- **Favoriser l'accès à des activités de stimulation et de socialisation pour les enfants d'âge préscolaire**

1. Étudier la possibilité de mettre en place un programme similaire aux « Samedis ensoleillés » mais adapté à la clientèle des 3 à 5 ans.
2. Étudier la possibilité de mettre en place un programme d'ateliers parents-enfants 12 à 24 mois et 24 à 36 mois au Centre des loisirs.
3. Étudier les possibilités d'implantation de divers programmes d'animation adaptés aux écoles qui manifesteraient un désir de partenariat avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
4. Maintenir et voir la possibilité d'accroître les activités de type « heure du conte » à la bibliothèque afin de mieux répondre aux besoins des 3 à 5 ans.
5. Poursuivre, soutenir et développer dans d'autres milieux, le programme « Contact » offert à la bibliothèque. (Conditionnel au renouvellement de l'entente MRCI / Ville de Montréal.
6. Maintenir la programmation préscolaire du côté des activités sportives.

- **Offrir des services donnant un soutien et du répit aux parents**

Dans l'éventualité de la construction d'un troisième étage au Centre des loisirs (Programme de revitalisation urbaine phase 2), étudier la possibilité de mettre en place une structure d'accueil pour l'implantation d'un service de halte-garderie.

- **Créer un lieu favorisant les échanges et le partage d'expériences parentales**

1. Soutenir les initiatives pour la mise en place d'un organisme communautaire destiné aux familles.
2. Dans l'éventualité de la construction d'un troisième étage au Centre des loisirs (Programme de revitalisation urbaine phase 2), étudier la possibilité d'aménager des locaux qui seraient accessibles sur une base moins formelle à des parents désirant se réunir dans un but d'échange et de partage.

- **Accroître les services de loisirs en milieu scolaire**

Étudier les modalités d'un éventuel partenariat avec l'école Enfant-Soleil afin de mettre en place un programme Parents-Enfants.

- **Faciliter l'accès aux activités de loisirs aux familles démunies**

Soutenir et actualiser la politique de rabais à accorder aux familles démunies afin de leur favoriser l'accès aux programmes de camps de jour et aux activités de type préscolaire.

- **Favoriser une intervention rapide dans une situation de crise familiale**

Actualiser le programme Hibou qui vise à repérer et à diriger rapidement les familles vivant une situation de crise vers les ressources d'aide appropriées.

Accessibilité des services aux jeunes

Objectifs et actions

- **Contribuer à augmenter le nombre de lieux de rencontre pour les jeunes**
 1. Participer à l'étude des besoins pour l'implantation d'une Maison de jeunes sur le territoire.
 2. Étudier la possibilité de collaborer à l'instauration d'un lieu de rencontres pour les jeunes à l'école secondaire Saint-Germain.
 3. Faciliter l'accès au Centre des ados de Saint-Laurent aux adolescents inscrits en classe d'accueil.
 4. Dans le cadre du projet d'implantation d'un « Skate-Park », soutenir et développer un programme d'animation dans ce lieu.

- **Augmenter l'aide et le soutien aux décrocheurs potentiels**
 1. Maintenir la collaboration au projet École-communautés.
 2. En prévision d'une nouvelle bibliothèque, prévoir dans les plans d'aménagement des espaces qui favoriseraient la réalisation de programmes d'aide aux devoirs en partenariat avec le milieu communautaire.

- **Soutien aux jeunes adultes**
 1. Étudier la possibilité d'instaurer dans les locaux du Centre des adolescents une programmation autofinancée pour les 18 à 25 ans.
 2. Étudier la possibilité d'instaurer une ligue adulte de soccer intérieur en dehors de la saison estivale.

Accessibilité des services aux aînés

Objectifs et actions

- **Contrer l'isolement des personnes âgées**

1. Étudier la possibilité d'accroître la programmation d'activités culturelles et/ou sportive dédiée aux aînés.
2. Initier et favoriser les initiatives locales qui permettront l'établissement d'activités de type intergénérationnelles.
3. Poursuivre grâce à une équipe de bénévoles le prêt de livres à domicile pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

- **Augmenter les ressources visant à offrir du soutien et du répit aux aidants naturels**

Soutenir les projets et les initiatives qui favoriseront la création d'un réseau d'entraide communautaire en vue d'offrir du soutien et des périodes de répit aux aidants naturels.

- **Faciliter les déplacements des aînés sur l'ensemble du territoire**

Soutenir différentes options qui pourraient faciliter les déplacements des aînés sur le territoire de Saint-Laurent (ex. : utilisation d'un taxi bus après 18 h).

- **Réduire les préjugés à l'égard des aînés vivant des problèmes de santé mentale**

Soutenir en partenariat avec le milieu communautaire et le CLSC, une campagne de sensibilisation aux préjugés envers les problèmes de santé mentale chez les aînés.

- **Augmenter le soutien aux personnes âgées**

1. Maintenir le soutien financier et technique aux organismes oeuvrant auprès des personnes âgées.
2. Initier une démarche auprès du milieu universitaire et soutenir une étude des besoins de la population aînée.

Accessibilité des services aux immigrants

Objectifs et actions

- **Faire connaître aux nouveaux arrivants les normes, les réglementations municipales et les modalités d'accès aux services publics et parapublics**
 1. Actualiser la publication annuelle *Vivre à Saint-Laurent* distribuée en juillet afin de favoriser davantage l'intégration des nouveaux arrivants à Saint-Laurent. Dans le but d'assurer une meilleure sécurité, un espace sera consacré pour présenter brièvement aux immigrants en un certain nombre de langues les éléments clés de la réglementation municipale et des principaux services.
 2. Mettre à la disposition de l'organisme CARI et des autres organismes communautaires une quantité à déterminer de publications *Vivre à Saint-Laurent* au profit de leur clientèle qui n'a pas eu l'occasion d'en prendre connaissance.
- **Apprendre à mieux connaître les besoins des immigrants afin de pouvoir y répondre de façon plus adéquate**
 1. En partenariat avec l'organisme CARI, offrir à certains employés qui sont directement en contact avec les citoyens des sessions de sensibilisation sur les mœurs et les coutumes des principales communautés ethnoculturelles de Saint-Laurent.
 2. Poursuivre les actions favorisant un accommodement raisonnable face aux diverses demandes des communautés culturelles
 3. En relation avec le Bureau des relations interculturelles de Montréal, actualiser la politique interculturelle de l'arrondissement de Saint-Laurent.
- **Soutenir l'apprentissage de la langue française en favorisant des rencontres et des activités qui permettront la mise en pratique des acquis**
 1. Favoriser et soutenir la création de lieux de rencontres et d'échanges informels mettant en relation la population de souche francophone et la clientèle immigrante en démarche de francisation.
 2. Poursuivre l'implantation du programme « Les Mots partagés » à la bibliothèque. (Conditionnel au renouvellement de l'entente MRCI /Ville de Montréal)

- **Offrir un meilleur soutien aux organismes communautaires voués aux immigrants**
 1. Développer un projet pilote et initier une entente de service avec un organisme du milieu en donnant à cet organisme la reconnaissance qui lui permettra d'être l'instance officielle d'accueil pour les nouveaux arrivants sur le territoire de Saint-Laurent.
 2. Maintenir le programme de soutien financier accordé aux initiatives familiales et/ou interculturelles.

Accessibilité des services aux personnes vivant une déficience physique, intellectuelle ou motrice ou ayant des problèmes de santé mentale

Objectifs et actions

- **Maintenir et augmenter les ressources dans la mesure du possible**
 1. Maintenir et bonifier le programme d'accompagnement en loisirs en l'échelonnant sur une année complète.
 2. Maintenir le soutien financier et technique aux organismes oeuvrant dans le domaine de la santé mentale.

- **Favoriser un meilleur accès physique aux lieux privés et publics**
 1. Dans tous les projets de revitalisation urbaine, faire en sorte de tenir compte de cet aspect (aménagement de pavés facilitant l'accès à des lieux publics tels que les parcs et les édifices publics).
 2. Développer un plan d'amélioration des bâtiments municipaux et des équipements dans les parcs en fonction de l'accessibilité universelle.

Les zones de grande défavorisation

Objectif et actions

- **Identifier clairement toutes les problématiques présentes dans chacun des quartiers ciblés et déterminer les priorités des interventions en fonction des besoins propres à chacun**

Dans une approche de revitalisation urbaine intégrée, créer et mettre en place un comité de revitalisation ayant pour mandat d'analyser les problématiques présentes dans les quartiers ciblés où se retrouve une forte concentration de familles et/ou d'individus économiquement défavorisés.

Action communautaire

Objectifs et actions

- **Assurer un soutien financier stable et récurrent de manière à permettre aux organismes communautaires de consolider leurs acquis**
 1. Remplacer le programme actuel de dons et d'octrois aux organismes communautaires par un programme de soutien définissant des modalités de financement triennal basé sur l'établissement d'un contrat de performance.
 2. Maintenir la subvention de base accordée au COSSL pour les trois prochaines années et reconnaître l'instance multiservices et multiréseaux de cette table de concertation locale.

- **Contribuer à faire connaître l'offre de service du milieu communautaire laurentien**
 1. Ajout d'un espace dans les publications municipales *Vivre à Saint-Laurent* et *L'Agenda* visant à promouvoir les organismes à vocation communautaire
 2. Poursuivre l'inscription publicitaire des organismes du milieu dans l'Annuaire de Saint-Laurent.
 3. Mettre à la disposition des organismes communautaires une page qui leur sera dédiée sur le site Internet de l'arrondissement contenant des informations stables qui seraient mises à jour annuellement.
 4. Création sur le site Internet d'un espace *Nouvelles des organismes communautaires* où serait présentée très brièvement la liste des activités hebdomadaires gérées par les organismes du milieu.
 5. Continuer à promouvoir les services aux aînés par l'intermédiaire de la page Bien vivre du journal Les nouvelles de Saint-Laurent.
 6. Mise à jour de la carte des ressources et augmentation de son tirage en collaboration avec le Comité écoles et communautés de Saint-Laurent.

- **Promouvoir les projets communs et favoriser la participation des organismes à la concertation locale**

Poursuivre le soutien à la concertation locale en déployant les ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en place des projets communs.

- **Favoriser l'hébergement des organismes dans des locaux adéquats et répondant aux besoins de leur mission respective**
 1. Participer à l'actualisation de l'étude des besoins réels en matière d'hébergement et de relocalisation des organismes communautaires.
 2. Étudier la faisabilité d'aménager au Centre des loisirs des espaces dédiés au milieu communautaire.

- **Contribuer à faire accroître la reconnaissance de l'action communautaire par les acteurs économiques locaux**

